

Questions orales

M. Lalonde: Il pourrait transmettre le message à son chef lorsqu'il parle de Petro-Canada et de cette affaire en particulier.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Quant à la question soulevée par mon honorable ami, c'est le conseil d'administration et la direction de Petro-Canada qui ont décidé de racheter Petrofina. La direction du Petro-Canada a poursuivi des négociations sur le plan commercial. Le gouvernement n'a fait qu'approuver l'acquisition. Il a également fixé le plafond que nous étions disposés à accepter pour cet achat.

Une voix: Quel était-il?

M. Lalonde: Une fois ces conditions respectées, c'est Petro-Canada qui s'est occupée des divers aspects du marché, ce qui est normal dans ce genre de situation.

LES DATES DES DIVERSES ÉTAPES DU RACHAT DE PETROFINA

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser deux questions supplémentaires au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de certaines dates. Peut-il nous dire à quelle date le cabinet a commencé à étudier l'achat de Petrofina par Petro-Canada et à quelle date le cabinet a approuvé cet achat?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le feu vert a été donné à Petro-Canada le mardi de la semaine précédant le rachat. Si mon honorable ami pouvait me passer un calendrier, je pourrais lui indiquer la date exacte. S'il veut vérifier lui-même, c'était un mardi, il y a environ deux semaines. La prise de contrôle a eu lieu en fin de semaine.

● (1430)

M. Clark: Le ministre a répondu à la moitié de ma question. Voici l'autre moitié: à quelle date a-t-on commencé à étudier ce projet d'acquisition? Quand le cabinet a-t-il pour la première fois été saisi de ce projet? Tandis que j'y suis, je ferais remarquer au ministre qu'il nous a dit que le projet avait été approuvé un mardi. Je veux connaître la date où on a commencé à étudier le projet.

Deuxièmement, je voudrais que le ministre nous dise s'il est convaincu que personne d'autre que les gens autorisés par le cabinet à le savoir n'a eu vent de ce projet d'acquisition de la part du cabinet ou de Petro-Canada. Peut-il nous donner l'assurance qu'il s'en est assuré et qu'il n'y a eu aucune fuite?

M. Lalonde: Je m'excuse, madame le Président, si j'ai dit au député que le projet avait été approuvé le mardi. C'est plutôt le jeudi en fin de journée que le cabinet a étudié ce projet d'acquisition, et les dernières négociations se sont déroulées au

cours du week-end. Le cabinet a donc été saisi du projet et a pris sa décision le jeudi en fin d'après-midi.

Quant à la question qu'a soulevée mon honorable collègue, je constate qu'il a fait des insinuations sans aucun fondement et plutôt méprisables à cet égard devant des étudiants de la Colombie-Britannique. S'il existe quelque preuve ou quelque information permettant de croire que quiconque a commis des irrégularités dans cette affaire, on devrait les porter à l'attention du gouvernement ou en saisir la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou celle du Québec, qui ont toute la compétence voulue pour entreprendre une enquête en bonne et due forme. Si le chef de l'opposition n'a aucune preuve en ce sens, je ne pense pas qu'il devrait parler ainsi.

Mme le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, nous ne voudrions pas que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne soit pas tout à fait franc à la Chambre à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je remarque que le ministre lui-même n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé s'il était persuadé, à titre de ministre intéressé, que personne d'autre que ceux qui étaient autorisés par le cabinet n'a obtenu ces renseignements.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui ou non?

M. Lalonde: De toute évidence, madame le Président, rien ne me permet de croire que ces renseignements aient été communiqués à quelqu'un de non autorisé. Le cabinet a été saisi de la question, je le répète, le jeudi avant que le marché ne soit conclu à Bruxelles. Vraiment, je trouve que le chef de l'opposition est insultant quand il calomnie des fonctionnaires ou des personnes dont il tait le nom sans la moindre preuve à l'appui.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Avez-vous remarqué les fluctuations des titres?

* * *

ASTRA TRUST

LE RETARD DE L'ENQUÊTE MINISTÉRIELLE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, je voudrais interroger le ministre d'État (Finances), car il semble que la première faillite d'une société de fiducie au Canada en 50 ans ne soit pas une affaire suffisamment importante pour que le ministre des Finances s'y intéresse. Je voudrais reposer au ministre la question que j'ai posée hier au ministre des Finances au sujet de la faillite d'Astra Trust et des affaires de M. Carlo Montemurro et des compagnies constituées en société en Ontario qui lui étaient affiliées.